

TITRE PROFESSIONNEL E.C.S.R. Certificat complémentaire de spécialisation Groupe lourd

Réf de l'action : ECF S031.PR indice 02 du 18/06/2021 - Version 1 de l'IFP ECF SPS PACA

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules du groupe lourd en circulation et hors circulation.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne titulaire du titre professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière souhaitant obtenir une qualification supérieure par une spécialisation dans l'enseignement du Groupe Lourd,
- Être titulaire des permis du groupe lourd : C, CE, D et d'une autorisation d'enseigner, en cours de validité,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

Une nouvelle autorisation d'enseigner devra être sollicitée auprès de la Préfecture après obtention de cette extension.

À l'issue de la formation, le candidat pourra poursuivre par une formation au CCS deux roues.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules du groupe lourd en circulation et hors circulation
- Conduire et manœuvrer un véhicule du groupe lourd dans le respect de la sécurité routière et des règles de circulation,
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule du groupe lourd hors circulation,
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule du groupe lourd en circulation,
- Enseigner les spécificités liées à la conduite des véhicules du groupe lourd et à leur contexte d'utilisation,
- Être conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour adopter des comportements sécuritaires,
- Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière Intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Formateurs titulaires du diplôme Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteurs (BAFM) et mention Groupe Lourd.
- Sous conditions d'expérience et de compétences :
 - Enseignants de la conduite, mention Groupe Lourd,
 - Élèves BAFM, mention Groupe Lourd,
 - Intervenants extérieurs (compétences spécialisées).
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : se rapprocher du Responsable de Centre

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes expositives (magistrale, interrogative, démonstrative) et actives,
- Ateliers pédagogiques,
- Outils pédagogiques réglementaires de la formation des formations C et D,
- Ouvrages pédagogiques et réglementaires,
- Salle de cours équipées de moyens multimédias
- Véhicules-écoles,
- Elèves conducteurs en cours de formation au permis de conduire de catégorie C, CE, D,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : mallette pédagogique

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Des évaluations réalisées au cours de la formation (ECF) permettent au candidat de se situer par rapport aux attendus de la formation, d'être acteur de sa progression et se familiariser avec les modalités d'évaluation du titre professionnel : au formateur d'identifier les points à améliorer ; et au jury de mesurer l'investissement individuel des candidats. Le livret des évaluations est remis au jury.
- Le CCS est délivré par un jury professionnel, après délibération, à l'issue d'une session de validation comprenant une mise en situation professionnelle, un entretien technique et un entretien final.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Certificat Complémentaire de Spécialisation Groupe lourd du Titre professionnel ECSR, diplôme de Niveau 5 (Bac + 2), niveau européen : 5 : Savoirs étendus, spécialisés, factuels et théoriques.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RNCP : 35329BC04

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Variable selon les sessions

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 175 heure de formation en fonction du positionnement à l'entrée de formation

